



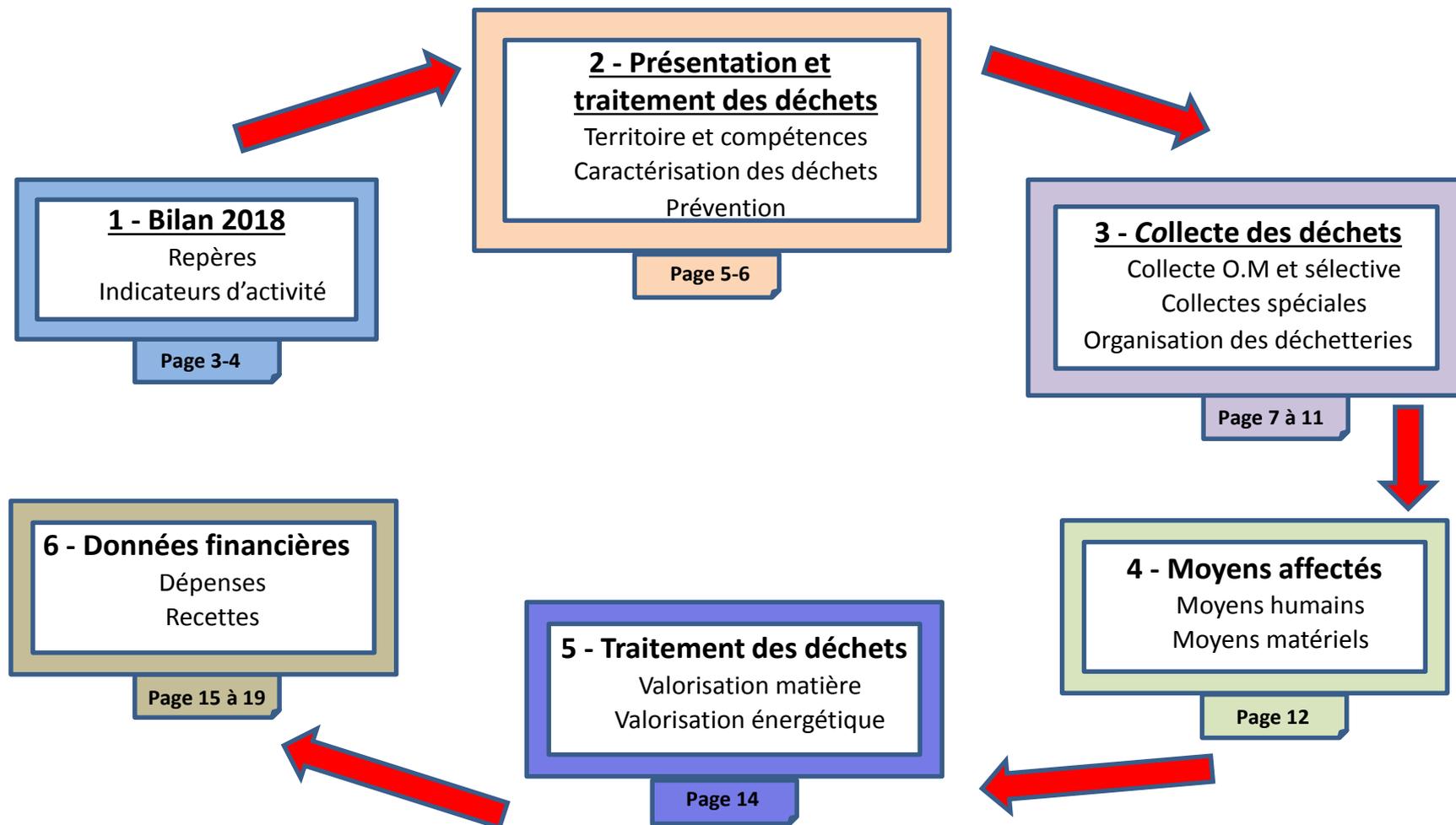
Service Gestion des Déchets Ménagers

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
2018**

Préambule

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien présente au Conseil Communautaire le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...



1.1- Les repères

4 788 Tonnes
d'ordures ménagères
soit + 0,4 %

3 523 Tonnes
de déchets collectés dans les
3 déchetteries en régie

2 807 Tonnes
de déchets collectés à la
déchetterie de
Bellegarde

386 Tonnes
de cartons collectés dans les
4 déchetteries soit + 3 %

22 762 habitants
(Population DGF 2018)

2 522 492 €
de TEOM en 2018

20 Composteurs
distribués en 2018

112 € par habitant dépensés
dans le traitement des déchets

**Total collecté de déchets
recyclables 1 210 Tonnes**
(+ 9,3 %) dont + 12,4 %
dans les conteneurs CS et PAV
Hors Verre et Cartons

1.2- Les indicateurs d'activité

La collecte sélective en porte à porte concerne maintenant l'ensemble du territoire.

Le poids total d'OMR collecté représente 4 788 tonnes soit une augmentation de 0,4 % par rapport à 2017 (4 768 T).

Le coût de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte OMr et CS par ECO DECHETS est de 599 500 €

Le coût d'incinération pour les ordures ménagères de 499 140 €.

Le bonus reversé par le SIDEFAGE en 2018 est de 81 943 €

Pour le verre, la collecte se fait toujours en apport volontaire pour l'ensemble du territoire

Les autres déchets qui ne rentrent pas dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, sont à déposer dans les 4 déchetteries de la CCPB de Bellegarde, Châtillon en Michaille, Champfromier et Injoux-Génissiat.

2.1 - Territoire et compétences

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien assume la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 15 communes composant la CCPB.

La population desservie compte 22 762 habitants.

Ce service est financé en majorité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), impôt local assis sur les bases du foncier bâti, par la redevance spéciale, la vente des matériaux collectés (mobiliers Déchets d'équipement électrique, électronique, ...) etc....

La CCPB adhère au SIFEFAGE pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères. L'Usine de Valorisation Energétique collecte et incinère les déchets des 427 544 habitants des territoires adhérents.

A- Ordures Ménagères

La société ECO Déchets collecte les ordures ménagères. Le montant de la prestation pour cette année 2018 est de 599 500 €. Ce coût comprend la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective en porte à porte pour tout le territoire de la CCPB.

B- Les autres déchets

Les prestataires ECO DECHETS pour nos déchetteries en régie sont chargés de l'évacuation des conteneurs de Déchets Encombrants Ménagers (DEM)

La société SARPI est chargé de l'évacuation des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS). Ils sont acheminés vers des centres de traitement ou des lieux de valorisation dûment habilités à les recevoir.

ECO DECHETS et SARPI valorisent les déchets collectés auprès des filières ci-après :

- Métaux :	COUPAT GLOBAL SERVICE	ECO PHU	Filières sidérurgiques
- Bois :	COUPAT GLOBAL SERVICE	MAURO SAVIOLA	Transformation en panneaux
- Gravats :	GTR	Carrières HENRI ROUDIL	Tri et recyclage après concassage en matériaux de construction
- Plâtre :	ORGANOM		Revalorisation
- Encombrants :	SIFEFAGE		Valorisation énergétique
- Déchets verts :	SURJOUX COMPOST		Compostage
- DMS	SARPI		Filière DMS

Eco-systèmes est l'organisme chargé de la collecte des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE). Les appareils sont dans la mesure du possible réutilisés ou sinon recyclés.

Texsud a permis également de collecter le textile.

ALLIAPUR collecte et valorise les pneus usagés.

La déchetterie de Bellegarde est gérée en DSP par Veolia Propreté qui valorise les déchets collectés auprès des filières :

- | | | |
|---------------------|----------------------|--------------------------|
| - Métaux : | Centre de Tri VEOLIA | Filières sidérurgiques |
| - Bois : | Centre de Tri VEOLIA | Co produit compostage |
| - Gravats : | FAMY | Revalorisation |
| - Non incinérable : | CET Classe II VEOLIA | Enfouissement |
| - Huile végétale : | Sté TRIADIS | Régénération des huiles |
| - Incinérable : | SIDEFAGE | Valorisation énergétique |
| - Déchets verts : | SURJOUX COMPOST | Compostage |
| - DMS : | SARPI | |
| - CARTON | EXCOFFIER | |

2.2 - Caractérisation des déchets issus des Ordures Ménagères

Le SIDEFAGE commande chaque année une campagne de caractérisation des ordures ménagères auprès du cabinet VerdiCité. Cette opération permet de savoir quels types de déchets sont présents dans les poubelles des habitants et d'orienter les politiques de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets.

2-3- Prévention

La CCPB maintient la distribution de composteurs aux usagers qui en font la demande un composteur contre une participation financière de 20 €.

Le SIDEFAGE agit également grâce à ses ambassadeurs du tri. Ils mènent des actions auprès des populations locales. Ils interviennent auprès des enfants dans les écoles. Les adultes sont sensibilisés au cours de campagnes de porte-à-porte. Les marchés et les manifestations (sportives ou festives) des communes sont aussi l'opportunité de rencontrer la population afin d'échanger à propos des consignes de tri et du recyclage des déchets.

3.1 - Collecte des Ordures Ménagères

ECO DECHETS collecte en porte-à-porte 1 fois par semaine sur la totalité du territoire les OMR . La collecte sélective se fait 1 fois par semaine à Bellegarde et 1 fois tous les quinze jours pour les autres communes.

Ci-dessous, le planning des prestation de collecte d'ECO DECHETS OMR et CS :

OMR					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
CCPB 1 BOM 18 M³	INJOUX -GENISSIAT - BILLIAT	CHANAY -LHOPITAL - SURJOUX -CRAZ-LINGIAZ- BERIAZ - VILLES	BELLEGARDE	CHATILLON	
CCPB 2 BOM 18 M³	CHAMPFROMIER - GIRON PLAGNE - ST GERMAIN	MONTANGES -CONFORT LANCRANS	BELLEGARDE	OCHIAZ VOUVRAY	
CCPB 3 Mini BOM 7 M³	INJOUX GENISSIAT BILLIAT		BELLEGARDE	POINTS NOIRS	
CS					
CCPB 1	CHAMFROMIER - GIRON - PLAGNE - ST GERMAIN	LANCRANS CONFORT			BELLEGARDE
CCPB 2					BELLEGARDE
CCPB 3	INJOUX GENISSIAT BILLIAT	SURJOUX - LHOPITAL - CRAZ LINGIAT-BERIAZ - VILLES LANCRANS - CONFORT - MONTANGES - ST GERMAIN			OCHIAZ - VOUVRAY BELLEGARDE - CHATILLON

3.2 - Organisation des déchetteries

La CCPB dispose de quatre déchetteries sur son territoire. Le site de Bellegarde est confié à Veolia Propreté en Délégation de Service Public jusqu'en avril 2019. Les sites de Châtillon-en-Michaille, Injoux-Génissiat et Champfromier sont gérés en régie.

A- Déchetterie de Bellegarde sur Valserine

- Horaires :

	DU LUNDI AU SAMEDI	DIMANCHE
ÉTÉ	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 20 h 00	10 H 00 0 12 H 00
HIVER	9 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 00	10 H 00 0 12 H 00

- Déchets acceptés :

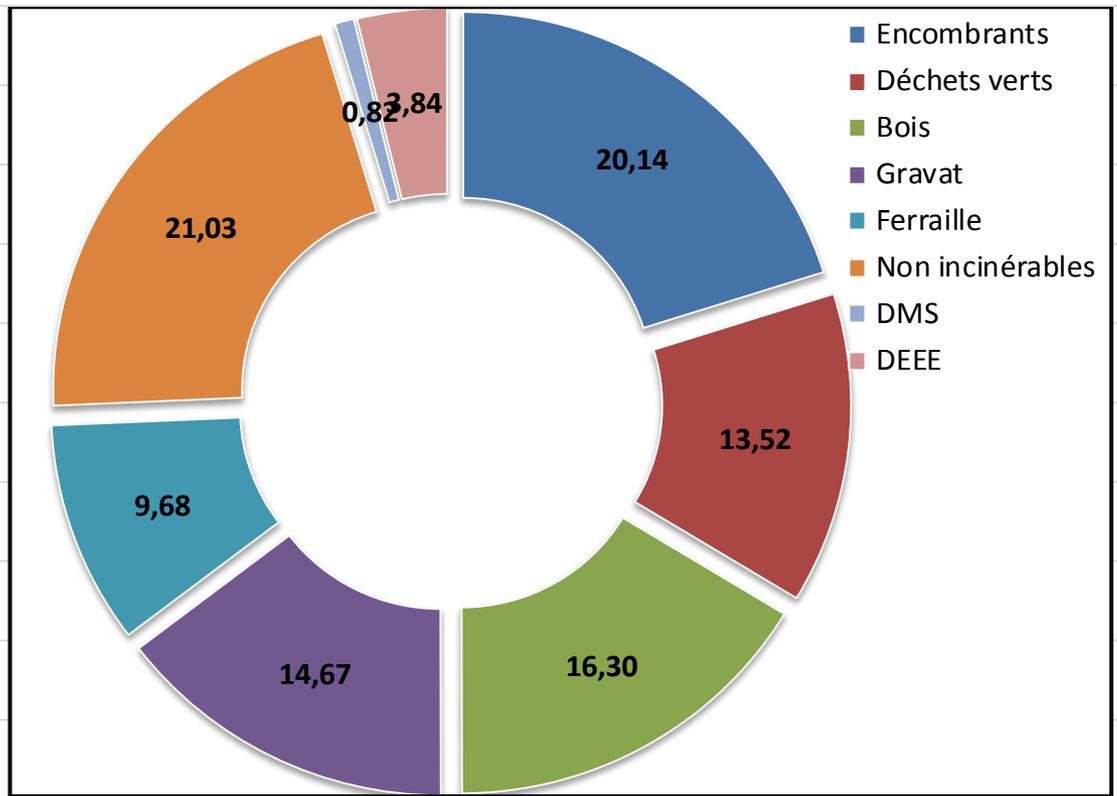
Ferraille, Bois, Carton, Incinérable , non incinérable , Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d'Équipement Electrique et Electronique (DEEE)

- Fréquentation :

	Particuliers	Professionnels	Ville de Bellegarde	Total	Evolution
2016	30 107	711	133	30 951	+ 9,01 %
2017	30 740	573	136	31 449	+ 1,61 %
2018	31 138	614	73	31 825	+ 1,20 %

- Tonnages collectés en 2018 : 2 944 Tonnes

	Tonnages	%
Encombrants	593	20,14
Déchets verts	398	13,52
Bois	480	16,30
Gravat	432	14,67
Ferraille	285	9,68
Non incinérables	619	21,03
DMS	24	0,82
DEEE	113	3,84
TOTAL	2 944	100,00



B- Déchetterie de Chatillon en Michaille

- Horaires :

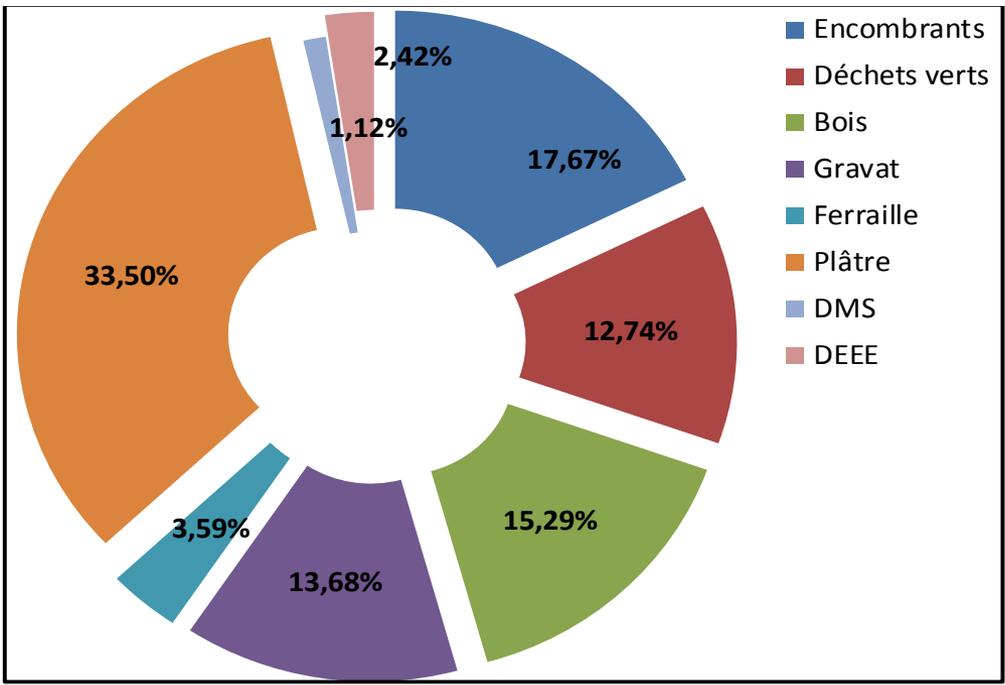
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ÉTÉ	14 h à 19 h	Fermée	9 h à 12 h			
			14 h à 19 h			
HIVER	14 h à 17 h		9 h à 12 h			
			14 h à 17 h			
Fermée le dimanche et les jours fériés						

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérable , Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

- Tonnages collectés en 2018 : 2 230 tonnes

	Tonnages	%
Encombrants	394	17,67
Déchets verts	284	12,74
Bois	341	15,29
Gravat	305	13,68
Ferraille	80	3,59
Plâtre	747	33,50
DMS	25	1,12
DEEE	54	2,42
TOTAL	2 230	100



C- Déchetterie de Injoux-Genissiat

- Horaires :

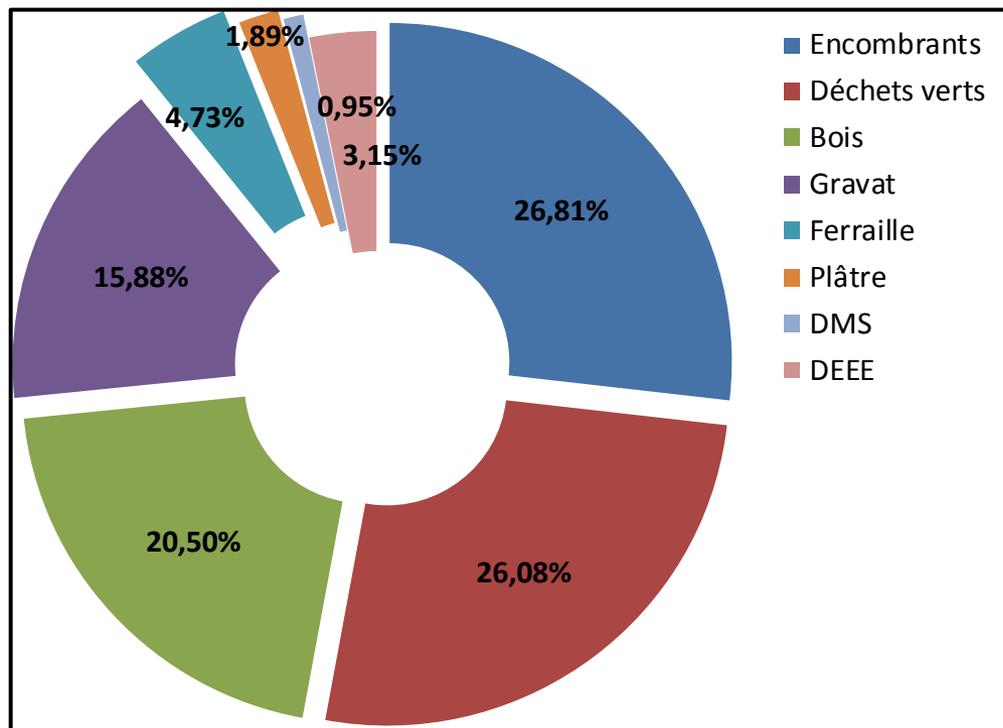
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ÉTÉ	9 h à 12 h	9 h à 12 h	Fermée	9 h à 12 h	9 h à 12 h	9 h à 12 h
		14 h à 19 h		14 h à 19 h	14 h à 19 h	14 h à 19 h
HIVER	9 h à 12 h	9 h à 12 h		9 h à 12 h	9 h à 12 h	9 h à 12 h
		14 h à 17 h		14 h à 17 h	14 h à 17 h	14 h à 17 h
Fermée le dimanche et les jours fériés						

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérable , Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Textile, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

- Tonnages collectés en 2018 : 951 Tonnes

	Tonnages	%
Encombrants	255	26,81
Déchets verts	248	26,08
Bois	195	20,50
Gravat	151	15,88
Ferraille	45	4,73
Plâtre	18	1,89
DMS	9	0,95
DEEE	30	3,15
TOTAL	951	100



D- Déchetterie de Champfromier

- Horaires :

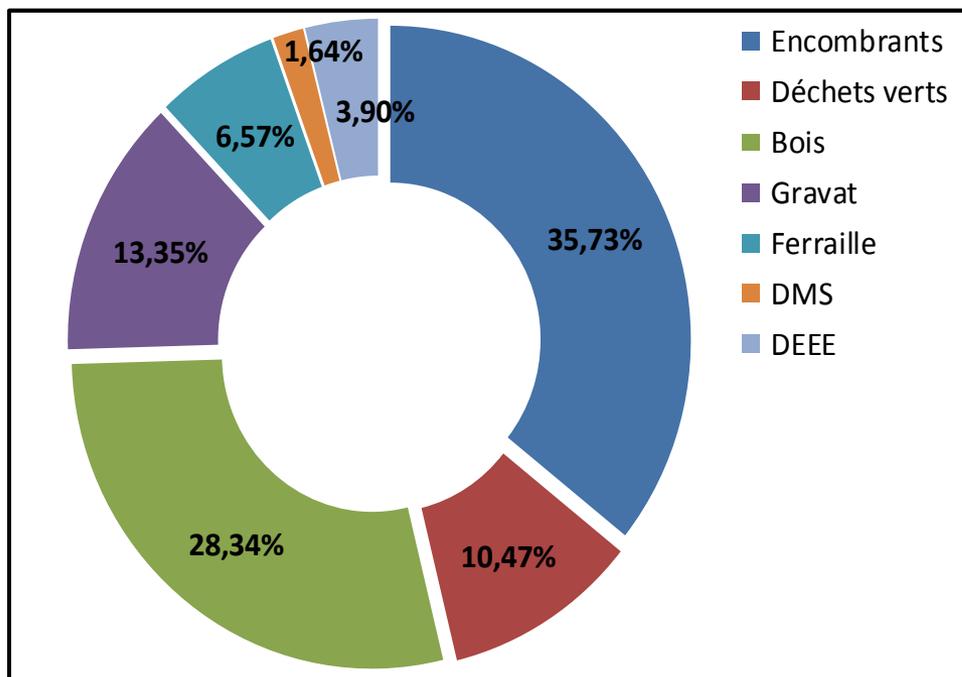
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ÉTÉ	Fermée	14 h à 19 h	14 h à 19 h	9 h à 12 h	14 h à 19 h	9 h à 12 h 14 h à 19 h
HIVER		14 h à 17 h	14 h à 17 h	9 h à 12 h	14 h à 17 h	9 h à 12 h 14 h à 17 h
Fermée le dimanche et les jours fériés						

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Carton, Incinérable, Gravats, Déchets Verts, Textile, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

- Tonnages collectés en 2018 : 468 tonnes

	Tonnages	%
Encombrants	174	35,73
Déchets verts	51	10,47
Bois	138	28,34
Gravat	65	13,35
Ferraille	32	6,57
DMS	8	1,64
DEEE	19	3,90
TOTAL	487	100



4.1 – Moyens humains

Les agents du service en charge de la gestion des déchets ménagers sont :

- Guillaume Ronzon a pris la responsabilité du service à compter d'août 2018 .
- Djamel Lanani, agent de coordination des déchetteries, en charge du suivi terrain de la conteneurisation et intervenant aux services techniques pour les petits travaux courant
- Sylvain Zalivadmi, agent permanent de la déchetterie de Champfromier et remplaçant sur les autres déchetteries
- François Clément, agent permanent de la déchetterie de Châtillon-en-Michaille et intervenant au sein des services techniques
- Stéphane Curtenaz, agent permanent de la déchetterie d'Injoux-Génissiat, remplaçant dans les déchetteries, intervenant au niveau des services techniques et du marché de Bellegarde
- Evelyne DE BARROS responsable de la gestion administrative à partir de fin novembre

4.2 – Moyens matériels

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte. Des bacs à ordures de capacité de 120 L, 240 L, 340 L et 660 L servent à la collecte. En cas de casse, les bacs sont remplacés gratuitement par la CCPB. En cas de perte les bacs sont remplacés et facturés selon la délibération n°18-DC061 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018.

La CCPB met également à disposition des habitants des composteurs avec une participation financière de 20 € afin de réduire le volume de déchets incinérés.

La collecte sélective en porte à porte est entièrement mise en place sur l'ensemble du territoire, aussi les points d'apport volontaire répartis sur le territoire ont été enlevés. Seuls les conteneurs destinés pour le verre sont restés en place

5.1 – Valorisation des matières

Le SIFAGE gère la collecte des déchets recyclables provenant de la collecte sélective en porte à porte. Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets. Ci-dessous, l'évolution des tonnages recyclés entre 2016 et 2018, le verre restant en Point d'Apport Volontaire sur l'ensemble du territoire

Par ailleurs, les déchets verts apportés en déchetterie sont aussi compostés à Surjoux Compost selon un processus industriel. En 2018, Surjoux Compost a valorisé 1198 tonnes de déchets verts produits par la CCPB.

Tonnage	Verre	CS	Carton	Total trié	Déchets verts
2016	659	944	345	1 948	1 378
2017	661	1107	375	2 143	1 275
2018	647	1210	386	2 243	1 198
Evolution entre 2017 et 2018	-2,12%	+ 9,30 %	+ 2,93 %	+ 4,66 %	-6,04%

5.2 – Valorisation énergétique

Tonnage	Ordures ménagères	DEM
2016	4 716	1 433
2017	4 768	1 360
2018	4 788	1 432
Evolution entre 2017 et 2018	+ 0,42 %	+ 5,29 %

L'incinération produit :

- des mâchefers qui sont exploités pour les travaux publics
- Des métaux qui sont recyclés

6.1 – Dépenses

A- Ordures Ménagères

Eco-déchets assure la prestation d'enlèvement des Ordures Ménagères et de collecte sélective en porte-à-porte ainsi que l'acheminement jusqu'à l'usine d'incinération du SIFPAGE.

Les frais annexes du service ordures ménagères sont des frais de fonctionnement (carburant du véhicule affecté à la livraison des conteneurs de la collecte, salaire réparation du véhicule, travaux d'entretien,...)

	Marché ECO DECHETS	Frais annexes	Incineration	COUT TOTAL
2016	540 493 €	84 203 €	507 698 €	1 132 394 €
2017	580 240 €	183 183 €	551 032 €	1 314 455 €
2018	599 500 €	137 021 €	512 760 €	1 249 281 €
Evolution 2017-2018	+ 3,32 %	- 25,20 %	- 6,95 %	-7,24
Coût/hab DGF 2018	26,34 €	6,02 €	22,53 €	54,88 €

FRAIS ANNEXES			
	2016	2017	2018
Personnel	67 625 €	164 362 €	128 772 €
Local Technique	4 696 €	6 573 €	3 853 €
Véhicule	8 185 €	11 998 €	4 396 €
Divers	3 697 €	250 €	
Total	84 203 €	183 183 €	137 021 €

B- Déchetterie de Bellegarde

L'exploitation de la déchetterie et les enlèvements de bennes sont les deux prestations facturées par Veolia. Les coûts se répartissent comme suit :

BELLEGARDE	Forfait DSP	Enlèvement et Traitement des déchets	COUT TOTAL
2016	346 043 €	374 988 €	721 031 €
2017	258 969 €	282 198 €	541 167 €
2018	223 374 €	334 586 €	557 960 €
Evolution 2017-2018	-13,74%	18,56%	3,10%
Cout/hab DGF 2018	9,81 €	14,70 €	24,51 €

C- Déchetteries en régie

L'exploitation gère directement l'exploitation des déchetteries de Châtillon-en-Michaille, Injoux-Génissiat et Champfromier. La société Eco Déchets Rhône Alpes gère les enlèvements de bennes sur appel des agents

Enlèvement et traitement des déchets					
	CHATILLON	INJOUX	CHAMPFROMIER	TOTAL	Coût / hab
2016	235 743 €	145 943 €	92 155 €	473 841 €	21,33 €
2017	208 931 €	145 409 €	107 643 €	461 983 €	20,52 €
2018	225 437 €	167 439 €	119 807 €	512 683 €	22,52 €
Evolution 2017-2018	7,90%	15,15%	11,30%	11,19%	

D- Le SIDEFAGE

Le SIDEFAGE facture à la CCPB les prestations suivantes :

Incinération des ordures ménagères (OM), des déchets encombrants ménagers (DEM) et des refus de tri. (RT)

Compostage des déchets verts

Contribution à la collecte sélective

FACTURES	OM	PART FIXE
2016	509 615 €	27 762 €
2017	494 952 €	28 148 €
2018	499 140 €	28 452 €
Evolution 2017-2018	+ 0,85 %	+ 1,08 %
La part fixe pour l'adhésion au SIDEFAGE est de 1,25 € par habitant en 2018		

Prix à la T	OM et RT	DEM	Déchets verts
2016	107,39 €	121,69 €	57,20 €
2017	106,16 €	120,46 €	57,20 €
2018	106,16 €	120,45 €	56,10 €
La baisse de tarif entre 2016 et 2017 s'explique par la baisse de la TGAP (4,30 à 3,01)			

E- Coût Financier global

La somme des coûts de gestion énoncés ci-dessus en tenant compte des intérêts financiers des emprunts et des amortissements correspond à un coût de 2 551 003 € (2 641 280 € en 2017).

Soit 112 € par habitant (117 € en 2017)

6.2 – Recettes

A- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

TAUX DE TEOM			
	2016	2017	2018
Zone 1	12,05	12,05	12,05
Zone 2	10,97	10,97	10,97

	2016	2017	2018
Population DGF	22 210	22 518	22 762
TEOM	2 362 968 €	2 445 930 €	2 522 492 €
TEOM/Habitant	106 €	109 €	111 €
Evolution entre 2017 et 2018	+ 3,13 %		
Augmentation due à la hausse des bases d'imposition (+2,2%) et l'arrivée de nouveaux résidents			

B- La Bonus du SIDEFAGE

	2016	2017	2018
Bonus / Habitant	3,50 €	2,55 €	3,60 €
Montant	77 735 €	57 421 €	81 943 €

C- La redevance spéciale

	2016	2017	2018
Redevance spéciale	26 495 €	102 512 €	75 049 €

D- Vente de matériaux

	2016	2017	2018
MOBILIER	25 639 €	43 027 €	12 241 €
DEEE	15 878 €	14 510 €	13 927 €
FERRAILLE	13 139 €	9 630 €	21 452 €
TOTAL	54 656 €	67 167 €	47 620 €

E- Participation de la CCPG

Les habitants des communes de Chézery et Léaz peuvent utiliser les déchetteries de la CCPB. La Communauté de Communes du Pays de Gex contribue aussi au financement du service à hauteur de 58 576 € en 2018.

F- Autres recettes

	2016	2017	2018
Loyer local technique	7 200 €	7 200 €	7 200 €
Remboursement sur frs de personnel *	10 834 €	13 914 €	13 381 €
* Remboursement cotisation retraite, part salariale sur TR, Indemnités journalières			